



**MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN**  
**A BONS DE COMMANDE**

Procédure adaptée art 28 et 77 du code des marchés publics

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE**

Commune de St André de Corcy représentée par Monsieur le Maire  
MAIRIE BP 29 – 01390 SAINT ANDRE DE CORCY tél. 04.72.26.10.30

**OBJET DU MARCHE**

Marché de fournitures de produits d'entretien destinés au ménage des locaux communaux

**MODE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE**

Marché public de fournitures à bons de commande passé selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du code des marchés publics

**POUVOIR ADJUDICATEUR DU MARCHE ET SIGNATAIRE**

Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire

**COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE**

Monsieur le Trésorier de Villars les Dombes  
15, rue Joseph Girard  
01330 VILLARS LES DOMBES

Date et heure limites de réception des offres : **LUNDI 10 JANVIER 2011 à 17 heures**

## **I - OBJET**

Le présent marché a pour objet la fourniture des produits d'entretien ménagers dont la liste est fournie en annexe, destinés aux locaux communaux.

## **II – NATURE ET DUREE DU MARCHÉ**

Les fournitures feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du code des marchés publics. Les bons de commandes seront notifiés par le pouvoir adjudicateur ou son représentant au fur et à mesure des besoins.

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé deux fois un an (trois ans au total au maximum).

## **III – PRIX**

Les fournitures listées ( ***données à titre purement indicatif et non exhaustif***) au bordereau des prix unitaires seront réglées par application aux quantités réellement livrées des prix figurant au bordereau des prix unitaires joint au marché.

Le montant total des commandes pour une année est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

- Seuil minimum : 5 000 € HT
- Seuil maximum : 10 000 € HT

Les prix seront fermes durant l'année 2011. Si le marché est reconduit, il le sera de manière expresse et le bordereau des prix sera actualisé et soumis au pouvoir adjudicateur pour accord deux mois avant le début de la nouvelle période.

### Promotions

Les fournitures faisant l'objet d'une promotion commerciale, de prix spéciaux, de prix de lancement, seront réglées au titulaire au tarif promotionnel si celui-ci est inférieur au prix consenti.

## **IV – LANGUE ET MONNAIE**

La langue du marché est exclusivement le français et la monnaie exclusivement l'euro.

## **V – LIVRAISON DES FOURNITURES**

Les fournitures, objet du présent marché, seront livrées franco de port et d'emballage, assurances comprises, au site désigné sur le bon de commande, dans un délai qui ne pourra être supérieur à 15 jours ouvrés à compter de la réception du bon de commande par le titulaire du marché.

## **VI – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **VII – DOCUMENTS A PRODUIRE**

- Acte d'engagement
- Bordereaux de prix en annexe à l'acte d'engagement
- Fiches techniques des produits donnant la composition, les préconisations de mise en œuvre, les consignes de sécurité sur l'utilisation, la pertinence des composants de ces produits.

## **VIII – CRITERES D'ATTRIBUTION**

- Valeur technique des produits et des moyens de mise en œuvre : 40 %, appréciée au regard de :
  - . la composition : 10 points
  - . la préconisation de mise en œuvre : 10 points
  - . des consignes de sécurité sur l'utilisation : 10 points
  - . la pertinence des composants : 10 points
- Prix : 60 % calculé comme suit :
- (Prix du DQE le moins disant/DQE examiné) x 60  
Le moins disant ayant la note maximale de 60

## **IX – RENSEIGNEMENTS**

Contacteur M PAMPOUILLE ou Mme LACROIX  
Tél : 04.72.26.10.30

## **X – NEGOCIATIONS**

Il est rappelé que l'article 28 du code de marchés publics prévoit « le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix ».

## **XI – RECOURS**

Tribunal Administratif de Lyon.

**XII – REMISE DES OFFRES** : lundi 10 janvier 2011 à 17 heures